

Foix le 20 février 2024

Synthèse de la consultation du public relative au projet d'arrêté préfectoral instituant pour 2024 des réserves de pêche sur certains cours d'eau et plans d'eau du département de l'Ariège

1 – Contexte de la consultation

En application de l'article L. 123-19-I du code de l'environnement, dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, l'arrêté instituant des réserves de pêche sur certains cours d'eau et plans d'eau du département de l'Ariège pour l'année 2023 a été soumis à consultation publique sur le site Internet des services de l'État en Ariège, du 26 janvier 2024 au 16 février 2024 inclus.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations :

- directement en ligne en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante : ddt-spe@ariège.gouv.fr
- par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – service environnement risques/unité eau – BP 10102- 10 rue des Salenques - 09007 Foix cedex.

2 – Résultat de la consultation

Aucune observation n'a été formulée dans les délais.

L'adjoint au chef du service environnement risques

Signé

Siegfried CLOUSEAU